

Lettre d'information COVID-19

Messieurs les parlementaires, Monsieur le président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les présidents des Communautés d'agglomération et Communautés de communes, Mesdames et Messieurs les maires et Messieurs les présidents des Chambres consulaires

Grâce à la mobilisation de tous, la situation sanitaire s'améliore et la pression hospitalière diminue, notamment le taux d'occupation des lits de réanimation. Pour autant, nous devons rester vigilants et continuer de vacciner largement dans les 11 centres de vaccination du département (voir carte au verso).

Depuis lundi 31 mai, la vaccination est ouverte à toutes les personnes majeures, et il n'y a plus aucune condition à remplir pour obtenir un rendez-vous. De fait, nos centres de vaccination connaissent pour la plupart une fréquentation soutenue, avec environ 15 000 personnes vaccinées par semaine.

Sur le secteur de Vendôme, des créneaux restent non pourvus entre lundi et mercredi prochains : aussi, je vous invite à en informer largement votre entourage professionnel et personnel, afin que ces créneaux de vaccination puissent rapidement trouver preneur.

La vaccination se poursuit, la prévention aussi. Le respect des gestes barrières, le port du masque dans tous les lieux où il demeure obligatoire ainsi que le dépistage systématique en cas de doute ou de symptômes restent des moyens éprouvés de se protéger et de protéger les autres. Le virus est toujours présent, ne l'oublions pas.

François PESNEAU, préfet de Loir-et-Cher

Situation COVID-19 au 03 juin 2021 (données non consolidées)

- > Taux d'incidence pour la Région Centre-Val de Loire : **88,1 / 100 000 hab.**
- > Taux d'incidence pour le Loir-et-Cher : **54,6 / 100 000 hab.**
- > Taux de positivité pour le Loir-et-Cher : **2,8 %**

Les données figurant dans cette lettre proviennent de l'ARS et de la CPAM. Vous pouvez consulter ces chiffres sur le site de l'ARS : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/covid-19-situation-et-informations-en-centre-val-de-loire>

Situation en Loir-et-Cher	S17	S19	S20	S21
Nombre de tests	7 358	8 770	7 664	6 422
Nombre de tests positifs	717	426	275	179
Taux d'incidence (pour 100 000 hab.)	218,7	129,90	83,9	54,6
Taux de positivité	9,7 %	4,9	3,6	2,8

Suivi des cas

> Nombre de patients zéro entre le 28 mai et le 03 juin : **189**

> Nombre de cas contacts entre le 28 mai et le 03 juin : **467**

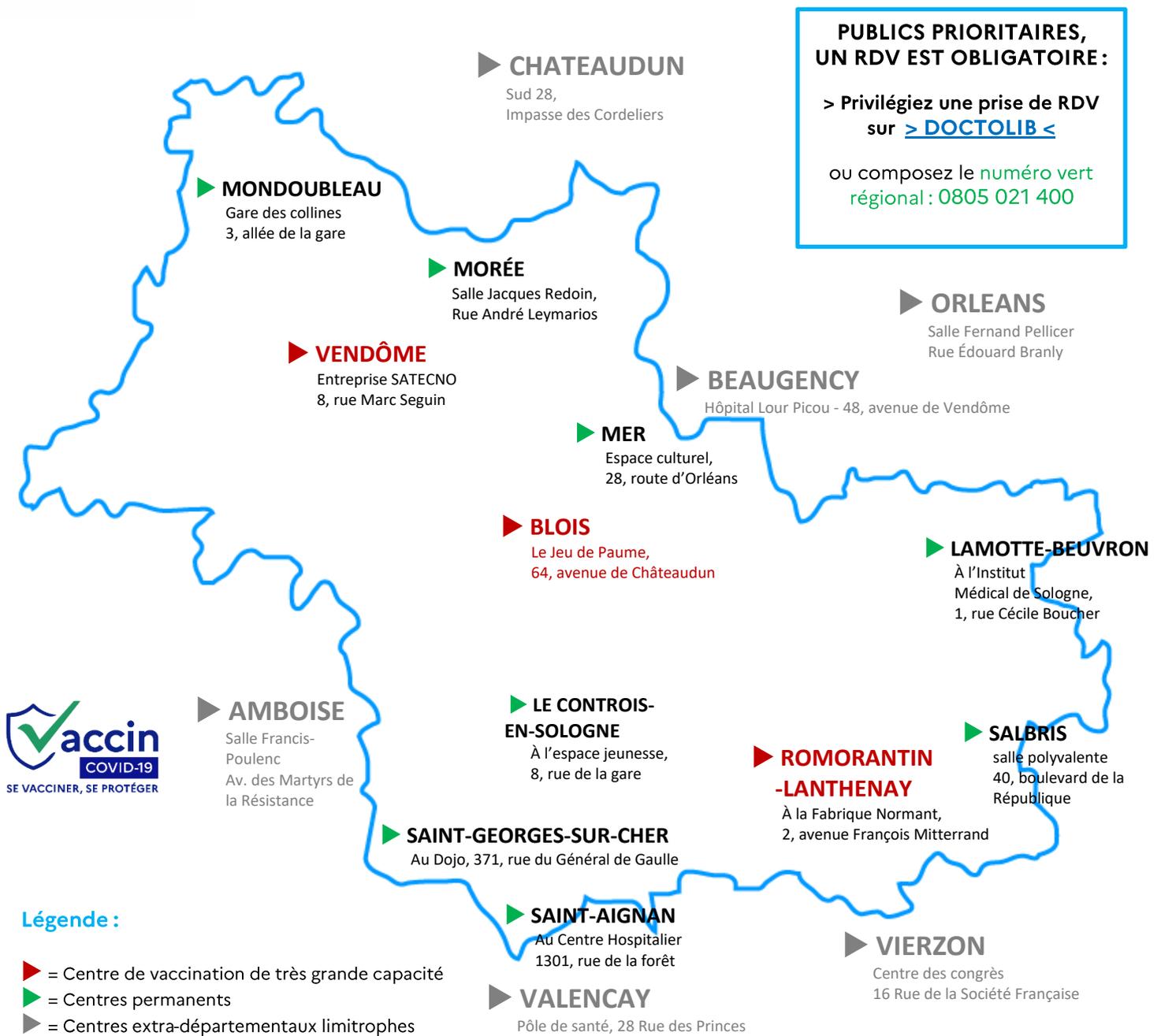
Source : CPAM de Loir-et-Cher

- > **Nombre d'hospitalisations conventionnelles :**
→ au 20/05 : **46** → au 27/05 : **29** → au 03/06 : **17**
- > **Nombre de personnes en soins critiques :**
→ au 20/05 : **10** → au 27/05 : **7** → au 03/06 : **6**
- > **Nombre de décès total depuis le 01/09 : 404**

Vaccination :

- > Nombre de première injection : **143 976**
- > Nombre de seconde injection : **64 380**

Source : SIVIC / ARS-CVDL



Légende :

- ▶ = Centre de vaccination de très grande capacité
- ▶ = Centres permanents
- ▶ = Centres extra-départementaux limitrophes

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

9 juin

ÉTAPE 3
SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTIMENTALE DÉGRADÉE

- Couvre-feu à 23h
- Assouplissement du télétravail
- Réouverture* des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs (pass sanitaire)

- Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur
- Réouvertures* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (pass sanitaire)
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

30 juin

ÉTAPE 4
SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTIMENTALE DÉGRADÉE

- Fin du couvre-feu
- Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale

- Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire)
- Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale
- Les discothèques demeurent fermées

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.